

Solution Vie Sun Life

VUE D'ENSEMBLE DU PRODUIT

POUR COMMENCER

Caractéristiques générales	<ul style="list-style-type: none"> Assurance permanente sans participation Ce contrat n'est offert que pour les transformations d'assurance-vie collective Financière Sun Life et les transformations de la Temporaire Sun Life un an et la Temporaire Sun Life jusqu'à 65 ans Prime uniforme garantie pour 10 ans, puis modifiée annuellement. Contrat libéré au 100^e anniversaire de naissance
Âges à l'établissement et options de garanties	<ul style="list-style-type: none"> Contrat sur une tête : de 0 à 65 ans (sauf lorsque l'assurance collective prévoit la transformation après l'âge de 65 ans) Contrat libéré à 100 ans Capital-décès uniforme et garanti Les primes sont garanties pendant 10 ans; ensuite, elles sont rajustées chaque année. Chaque année par la suite, le montant des primes peut être rajusté, mais il n'excédera jamais la prime maximale garantie indiquée
Limites d'établissement	<ul style="list-style-type: none"> 200 000 \$ pour les transformations d'assurance collective (sauf réserve du contrat à ce sujet)
Catégories de risques	<ul style="list-style-type: none"> Non-fumeur Fumeur Quiconque a fait l'usage d'une forme QUELCONQUE de tabac (y compris : cigarettes, cigares ou cigarillos, pipe, tabac à mâcher et marijuana) au cours des 12 derniers mois est considéré comme un fumeur Au 21^e anniversaire de naissance de la personne assurée : <ul style="list-style-type: none"> On conserve le tarif pour non-fumeur seulement si le client signe une déclaration de non fumeur (Nous envoyons le formulaire au client au moment de son 21^e anniversaire) La prime augmente si le client est fumeur

CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT

Valeur de rachat rajustable et primes	<ul style="list-style-type: none"> La valeur de rachat rajustable peut être nulle, selon le rendement des placements, les taux de mortalité, les frais, l'imposition et d'autres facteurs pertinents La valeur de rachat n'est jamais garantie et les primes sont garanties seulement pendant les 10 premières années du contrat Le rendement des placements est basé sur le rendement d'un portefeuille composé d'obligations, de prêts, de titres hypothécaires, d'actions et de placements immobiliers et placé selon une stratégie à long terme. Le rendement peut donc fluctuer
--	---

GARANTIES COMPLÉMENTAIRES

Garantie décès accidentel (GDA)	<ul style="list-style-type: none">• Âges à l'établissement : 0 à 60 ans• Capital assuré minimum : 10 000 \$• Expiration : l'anniversaire du contrat suivant le 70^e anniversaire de naissance• Capital assuré maximum : le montant de l'assurance de base ou 250 000 \$, selon le moindre de ces montants
Prestation du vivant de la personne assurée	<ul style="list-style-type: none">• S'il est établi par un diagnostic que la personne assurée est atteinte d'une maladie incurable en phase terminale, il est possible de demander le paiement de 50 % du capital-décès en une somme globale, jusqu'à concurrence de 250 000 \$ (non contractuel)

PAIEMENTS DU CONTRAT

Méthodes	<ul style="list-style-type: none">• Procuration bancaire mensuelle (PB)• Versements annuels
-----------------	--

PARTICULARITÉS DU CONTRAT

Frais de contrat	<ul style="list-style-type: none">• Frais de 150 \$
Avance sur contrat	<ul style="list-style-type: none">• Jusqu'à 75 % de la valeur de rachat rajustable• Avance minimale de 1 000 \$
Frais de résiliation	<ul style="list-style-type: none">• Aucuns• Aucune résiliation partielle autorisée
Options de non-déchéance	<p>Avance automatique de paiement</p> <ul style="list-style-type: none">• Lorsque le client ne paie pas une prime, on lui accorde automatiquement une avance sur la valeur de rachat rajustable pour payer cette prime en souffrance• Le contrat demeure en vigueur tant qu'il y a une valeur de rachat• L'avance et l'intérêt couru peuvent être remboursés n'importe quand <p>Assurance libérée réduite</p> <ul style="list-style-type: none">• Le client peut choisir d'arrêter de payer sa prime après 20 années contractuelles• Le contrat demeurera en vigueur la vie durant mais le montant du capital-décès sera réduit. On calcule le montant du capital-décès en fonction de la valeur de rachat nette au moment où le client informe par écrit la compagnie qu'il arrêtera le paiement de ses primes• Les garanties complémentaires prennent alors fin <p>Assurance prolongée libérée</p> <ul style="list-style-type: none">• Le client peut choisir d'arrêter de payer sa prime après 20 années contractuelles• La durée du contrat est alors prolongée et ce dernier conserve le capital-décès initial. La durée de l'assurance temporaire est déterminée en fonction de la valeur de rachat nette au moment où le client informe par écrit la compagnie qu'il arrêtera le paiement de ses primes. Les garanties complémentaires prennent alors fin

La vie est plus radieuse sous le soleil